

Ouverture de séance à 20 heures.

Présents :

BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Bernard, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, MAUS Philippe, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SOULIER Jean-Marc, SIERPAKOWSKI Claire (par visio-conférence), SVOBODA François.

Absents excusés : BELLONCLE Cassandra (procuration à Patrick LAPORTE).

Secrétaire de séance : Brigitte BERNAT. Le compte-rendu de la séance du 18 mars 2022 est adopté à l'unanimité sans modification.

1 Emprunts de moyen terme – Investissements 2022

Le maire rappelle la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer les investissements importants qui ont été validés par le Conseil municipal. Après des démarches auprès de plusieurs organismes prêteurs, il apparaît que c'est le Crédit Agricole qui nous fait les propositions les plus adaptées à nos besoins. Deux prêts à moyen terme sont donc proposés :

- Un premier, destiné à attendre le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) des travaux de restauration de l'église : montant 211 200 € : durée 2 ans, taux fixe 0,30%, frais 220 €. Le capital sera remboursé en 2024, les intérêts sont de 663,60 € en 2023 et 663,60 € en 2024.
- Un second, justifié par le caractère exceptionnel des travaux (restes à charge communal pour la restauration de l'église et la mise aux normes de l'étang de Viers) qui n'auront pas à être renouvelés avant de longues années : montant 300 000 €, durée 25 ans ; taux fixe 1,33%, frais 300 €. Les annuités sont dégressives environ 16 000 € en 2022 et environ 12 000 € en 2047.

Après débat, le maire demande au Conseil l'autorisation de souscrire ces deux emprunts.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

2 Emprunt de court terme

Le maire indique que pour faire face aux besoins de trésorerie entre la réalisation des travaux et le versement des subventions il est nécessaire de contracter un emprunt de court terme dans les conditions suivantes : montant 568 000 €, durée 1 an taux fixe 0,30 % soit 1 704 € d'intérêts et 580 € de frais. Remboursement du capital en une échéance en 2023. Le maire demande au Conseil l'autorisation de souscrire cet emprunt.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

3 Questions diverses

- Le maire rappelle que nous avons prévu de tenir une réunion de bilan d'étape du mandat qui n'a pu être organisée du fait du contexte sanitaire. Après échanges, il est décidé de la tenir en septembre.
- L'inauguration du terrain de boules est fixée au samedi 28 mai.
- Le maire informe les élus que l'enquête publique relative au PLUi a été repoussée au mois de juin.

Clôture de la séance à 20 h 40. Prochaine réunion du conseil municipal : vendredi 3 juin 2022.

La secrétaire de séance,

Brigitte BERNAT.

Le Maire,

Jean-Pierre DELBÈGUE.

